

Discours de Madame la Ministre sur le pacte 2025

Mairie de Mamoudzou – Mayotte

Jeudi 19 juin 2014

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Ministre,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du conseil général,

Monsieur le président de l'association des maires,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Président du conseil économique et social,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse et honorée d'être parmi vous aujourd'hui et j'adresse mes chaleureux remerciements à Monsieur le Maire pour nous accueillir au sein de la mairie de Mamoudzou

Notre idéal d'universalité républicaine ne peut mieux se donner à voir qu'ici. Cette diversité, la France se fait un honneur de la rassembler en un projet commun.

Mayotte a attendu plus d'un demi siècle pour accéder à cet idéal qui lui était si cher : celui de devenir un département français.

Ce désir n'a jamais connu d'usure. Cette détermination ne s'est jamais émoussée. Ce combat acharné pour la départementalisation ne peut manquer de nous rappeler les mots d'Ernest RENAN, lorsque le philosophe et historien écrivait de la nation française qu'elle était « une âme et un principe spirituel », « une possession en commun d'un riche legs de souvenir », un « consentement actuel », un « désir de vivre ensemble », des « gloires communes dans le passé » et une « volonté commune dans le présent ».

Aux combats des hommes et des femmes de Mayotte en faveur de la départementalisation, à la mémoire de ceux qui nous ont quittés, les Mahorais comme les Français dans leur ensemble se doivent de rester fidèles. Ce combat pour la départementalisation a mobilisé plusieurs générations. 2009 fut le choix de la République. Certes, ce choix nous honore. Mais ce choix nous oblige également.

L'année qui s'est ouverte est d'ores et déjà une année historique pour Mayotte. 2014 restera l'année du changement de statut européen. La « rupéisation » vient accomplir une évolution entamée il y a de cela plusieurs années. 2014 est également l'année de l'approfondissement de la départementalisation. Je sais combien ce choix a généré d'importantes

mutations et de profonds bouleversements pour Mayotte, pour les Mahorais, et pour l'équilibre général de la société. Je sais les craintes et les incompréhensions parmi nos concitoyens. Notre responsabilité est d'y répondre et de relever tous les défis qui se présentent à nous, au premier rang desquels celui de la jeunesse. Le mal développement, le déficit d'infrastructures, la pression migratoire demeurent évidemment encore des préoccupations auxquelles nous devons apporter des réponses adaptées. Pour ce faire, nous avons besoin d'une vision partagée de notre avenir, des voies et moyens à mobiliser pour parcourir le chemin critique jusqu'à la convergence avec le droit commun.

Les étapes de la mise en œuvre de la départementalisation ont été inscrites, il y a de cela cinq longues années, dans le *Pacte pour la départementalisation*. Bien des choses se sont passées depuis lors et Mayotte a déjà bien changé de visage. Cinq ans après l'élaboration de ce document, l'ensemble des forces politiques et sociales du territoire partagent le constat de l'obsolescence de ce document. Il n'est plus conforme aux aspirations légitimes de la société et il ne permet pas d'inscrire le développement de Mayotte dans une perspective dynamique. Je salue, à cette occasion, la ténacité du député Ibrahim ABOUBACAR dont la force de conviction a permis de convaincre chacun de la nécessité de remettre le sujet au sommet de l'agenda politique.

Vous le savez, le Président de la République et le gouvernement sont

particulièrement attachés à la réussite de la départementalisation. Personne ne laissera un projet si ambitieux se rabougrir faute de lisibilité et d'efficacité, se flétrir dans l'accumulation de contraintes réglementaires et fiscales, puis périr dans le désœuvrement général parce que l'on aurait fini par perdre de vue l'idéal politique initial.

Dans cette phase de mutation qui peut déstabiliser la société mahoraise, le gouvernement est attentif à ce qu'un échange approfondi soit conduit sur le cadencement des prochaines étapes de l'alignement sur le droit commun. Ce sera là l'occasion pour Mayotte de renforcer son positionnement au sein de la République et dans son environnement régional.

Je vous propose de nous inscrire dans un processus de moyen terme : je viens d'achever avec les parlementaires et le président du conseil général une première phase d'écoute et d'échanges. J'ai écouté avec attention ce qui m'a été dit. J'ai entendu le manque de lisibilité des évolutions actuelles, le manque de cohérence d'ensemble ressenti par certains et le besoin de clarification des étapes à venir. Je fais mienne l'exigence de sens qui doit être donnée à l'action publique, la nécessité de mobiliser toutes les énergies pour un projet de société qui engage Mayotte sur l'avenir et la mise en œuvre d'une stratégie commune de développement. C'est pour répondre à ces attentes que le gouvernement propose aux élus mahorais l'élaboration d'un document stratégique, qui a pour objectif de dégager une vision

commune à l'Etat et aux collectivités territoriales de l'avenir du territoire, ses priorités, ses enjeux, ses moyens d'action. Chacun pourra ainsi s'approprier les étapes à venir, les comprendre pour mieux les anticiper. Cette démarche, c'est une alliance des volontés de l'Etat et des collectivités territoriales. C'est l'exercice en acte d'une volonté commune. C'est le serment d'un chemin à parcourir ensemble. C'est la condition *sine qua non* de notre devenir commun. Si nous voulons avancer ensemble, chacun doit exercer son sens des responsabilités : ce document stratégique ne pourra se résumer à la somme des revendications des uns ou des autres, mais devra au contraire donner du souffle à l'action publique et dégager nettement les priorités politiques les plus bénéfiques au développement de Mayotte.

Si j'ai fait le déplacement parmi vous aujourd'hui, c'est pour lancer la seconde phase de ce travail, qui associera les politiques, en vue de définir localement les priorités de ce texte et les voies possibles du consensus. La concertation avec les élus est décisive pour que ce travail reflète les aspirations de l'ensemble de la population. C'est la différence essentielle de conception que je vois avec le Pacte par la départementalisation, qui avait été largement imposé. Le gouvernement souhaite que ce nouveau document stratégique puisse s'enrichir des contributions de chacun. Bien sûr, il vous reviendra de prioriser, de hiérarchiser, d'ordonner les propositions pour que ce document conserve son identité stratégique pour le développement

du territoire sur les dix prochaines années. Il faudra donc faire des choix. Nous comptons sur vous pour que les citoyens de Mayotte puissent s'approprier la substance de ce document. C'est une condition indispensable pour que ce nouveau projet de société soit conforté. Le contrat républicain n'est pas un engagement unilatéral. En renouvelant à de multiples reprises votre souhait de devenir un département de droit commun, vous avez accepté d'intégrer, certes progressivement, un certain nombre de sujétions nouvelles – dans les domaines de la prise en charge de l'enfance en danger, du droit des étrangers, du droit du travail, du droit funéraire, des droits sociaux et de l'urbanisme, etc. Cette contrepartie au droit commun ne signifie nullement que Mayotte ait à renoncer aux spécificités culturelles, identitaires, traditionnelles ou humaines qui sont les siennes. La République y est attachée, et les considère comme une richesse. Mais cet équilibre est amené à être précisé.

Dans cette perspective, j'ai chargé le préfet de mettre en place un comité de suivi local avec les élus – parlementaires, président du Conseil général, président de l'association des maires – afin d'animer cette concertation autour des thématiques suivantes :

- le parachèvement de l'alignement sur le droit commun législatif et réglementaire ;**

- les politiques publiques prioritaires,
- le renforcement de la vie locale et de l'action de l'Etat ;
- l'agenda social.

Dans le cadre de ce comité de suivi, toutes les parties intéressées- les chambres consulaires, le monde économique, les associations, les organisations professionnelles et syndicales, les particuliers - seront amenées à contribuer à la réflexion et à enrichir le débat.

Le travail qui s'engage est structurant pour l'avenir de Mayotte. Il va témoigner de notre capacité commune à nous entendre pour définir un chemin partagé vers le droit commun, pour prioriser certaines actions et en différer d'autres. Le temps nécessaire sera pris pour que les échanges, la concertation et la maturation du consensus puissent avoir lieu sereinement. Nous ne voulons ni la lenteur, ni la précipitation. *Festina lente*, dit la locution latine : « Ne nous pressons pas, nous n'avons pas de temps à perdre. »

A l'issue de cette concertation, une ultime phase d'analyse au niveau interministériel, permettra d'aboutir à une feuille de route commune au cours du tout début de l'année prochaine.

Mayotte est une île au potentiel considérable. La départementalisation doit être au service d'un modèle de développement. Le nouveau contrat social que nous voulons mettre en place est annonciateur d'un changement conséquent et durable, fondé sur une vision réaliste de ce qu'il est possible de construire ensemble dans un avenir proche.

Le chemin qui s'ouvre devant nous sera le point où se décide si nous assumons ou non la responsabilité des valeurs qui sont les nôtres. Tâchons d'être, ensemble, à la hauteur de l'ambition de Mayotte. C'est ce que Mayotte attend. C'est ce que Mayotte exige. C'est ce que Mayotte mérite.

Merci à vous,